

Le financement des activités sociales

Les employeurs doivent faire toute la transparence sur le fonctionnement du financement actuel à savoir quelles sont les entreprises qui contribuent ou pas au 1 % et sur quelles assiettes de calculs (opacité la plus totale, non corrélées aux ventes d'énergie réelles). C'est pour ces raisons que les employeurs doivent s'engager à verser les 180 M€ qu'ils doivent aux activités sociales! La CGT s'engagera à défendre un système de financement qui stabilise et rend pérenne nos œuvres sociales dans le temps. Un système dont le prélèvement à la source soit sur la base des richesses créées par l'ensemble des salariés du secteur, un système qui garantisse un régime de solidarité intergénérationnelle et qui prenne en compte la demande croissante des besoins sociaux surtout en ces temps de crise. Il faut que toutes les entreprises de la Branche IEG (entreprises historiques ou nouvel entrant) qui profitent de l'ouverture des marchés en engrangeant de nombreux bénéfices sur les ventes d'électricité et de gaz, restituent équitablement ces richesses créées aux salariés actifs et inactifs pour le financement de leurs activités sociales.

Le contrôle et la gouvernance des activités sociales

Il s'agit pour les employeurs de proposer une gouvernance calquée sur le modèle Camieg. Si les organisations syndicales « avaient la main » cela sauvegarderait le financement solidaire avec les retraités mais aussi améliorerait significativement les prestations. La CGT demande le maintien de la gestion par les seuls représentants élus des salariés, des SLVie au CA de la CCAS, en passant par les CMCAS. Ce sont bien les employeurs et les pouvoirs publics qui n'exercent pas les contrôles réglementaires depuis des années. Pour autant la CCAS et le Comité de Coordination se sont dotés de commissaires aux comptes. La gestion ouvrière et démocratique n'a rien à craindre de la mise en place d'une commission de contrôle où les employeurs de la Branche et les autorités de tutelle seraient présents.

Le régime du personnel administratif

La CCAS ne peut en aucun cas se décliner comme une entreprise marchande. La CGT veut faire évoluer l'article 25 du Statut National afin que l'ensemble des postes permanents nécessaires au fonctionnement des activités sociales soit au Statut National; un seul personnel des IEG, un seul statut! Quant au rattachement administratif des salariés, il convient que celui-ci soit homogène pour permettre que les institutions représentatives du personnel (IRP) et les accords collectifs soient cohérents par unité de travail (CCAS siège/territoires/CMCAS).

La restauration méridienne

Pour la CGT, examinons avant tout l'élargissement de l'offre de restauration pour accueillir tous les salariés de la Branche des IEG, quels que soient leur statut et leur entreprise (6 millions de repas par an pour un potentiel de 30 millions). De même, nous revendiquons une augmentation de la participation financière des employeurs, sachant que la restauration répond bien à un besoin d'exploitation des entreprises.

Les moyens de vos CMCAS et SLVie

Le temps nécessaire pour vos élus de CMCAS et de SLVie afin de pouvoir exercer de plein droit leurs mandats ainsi que le libre accès dans toutes les entreprises de leur champ d'action afin de pouvoir rencontrer n'importe quel salarié de la Branche des IEG. Nous devons aussi exiger la reconnaissance du parcours militant pour tous les élus et mandatés des activités sociales. La mise à disposition de locaux équipés est nécessaire aux activités sociales à la condition que tous les bénéficiaires, actifs et pensionnés, puissent y avoir accès.

La protection sociale et la couverture obligatoire pour tous : la Camieg

La santé est une priorité pour les agents des IEG. Depuis maintenant cinq années que la Camieg est en fonctionnement, il aura fallu toute la détermination des élus CGT pour atteindre une organisation pérenne. Les outils informatiques en attente sont livrés par les services de la CNAM depuis le début juin et les antennes déploient leurs missions d'accueil et de prévention aux assurés en lien avec les CMCAS depuis 2009. Les excédents cumulés qui atteindront 330 M€ fin d'année 2012 doivent revenir en priorité vers les agents et leur famille pour asseoir la solidarité avec nos collègues inactifs. Cette somme est bloquée par les employeurs qui refusent de voir aboutir des revendications légitimes.

- ▶ Garantir la solidarité financière avec les inactifs.
- ▶ Améliorer les prestations d'a minima 20 M€ pour l'ensemble des agents actifs et inactifs et leur famille.
- ▶ Pérenniser et renforcer l'organisation de la Camieg et de ses antennes en lui donnant les moyens de ses ambitions.
- ▶ Promouvoir et renforcer la prévention et l'éducation à la santé (plus 350 actions prévues en 2012).
- ▶ Renforcer la gouvernance démocratique de la Mutieg en déployant les comités régionaux en lien avec le mouvement mutualiste.
- ▶ Ajuster les cotisations pour un juste niveau de ressources et permettre d'assurer l'équilibre financier et la solidarité intergénérationnelle dans la Camieg et la Mutieg.

JE SUIS SOLIDAIRE DE L'ALERTE LANCÉE PAR LA CGT MINES-ÉNERGIE

je m'oppose aux volontés patronales et à la remise en cause de mes garanties collectives

NOM PRÉNOM

ENTREPRISE

Signature

À donner à un militant CGT de votre syndicat.
Par courrier à FNME - 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex
ou bien à signer sur le site de la FNME-CGT : www.fnme-cgt.fr

> Destruction des emplois, fermeture d'entreprises, chômage en hausse, mise en péril des acquis sociaux, recherche effrénée de profits financiers, satisfaction immédiate des demandes patronales et des actionnaires, la liste financière mondiale porte atteinte à la qualité de vie. Cette déréglementation amène le patronat à vouloir supprimer et casser nos garanties collectives. **Si nous ne les arrêtons pas c'est notre santé, nos vacances qui seront bradées et soumises aux lois du marché.** La FNME-CGT a décidé de s'adresser à vous, bénéficiaires des activités sociales et de santé dans les IEG, pour vous alerter et vous informer de la volonté du patronat de diminuer vos droits sociaux et les abaisser vers le droit commun.

mines-énergie

la
cgt

www.fnme-cgt.fr



1

CE QUE LES LUTTES ANTÉRIEURES NOUS ONT DONNÉ

Les nationalisations et le Statut National du personnel issus de la Libération, les droits nouveaux en matière d'intervention des salariés, ainsi que de véritables innovations sociales ont permis une dynamique nouvelle dans la gestion des activités sociales. Leur origine, leur mission confèrent au syndicalisme la responsabilité de la gestion des activités sociales.

GESTION PAR ET POUR le personnel.

AUCUNE TUTELLE PATRONALE, c'est un acte d'indépendance unique en France.

Outre leur fonction de réalisation des activités pour les agents et leur famille, la mission essentielle des organismes sociaux est de permettre à chacun, au travers d'une structure profondément démocratique, de participer, définir et gérer les activités sociales.

PARTICIPATION, DÉFINITION, GESTION ÉGALITAIRE des activités sociales.

Les activités sociales concernent tout ce qui touche à l'accès au temps disponible, la santé, la culture pour les salariés actifs et inactifs et leur famille. Dès sa création, le syndicalisme a conduit la lutte pour une juste répartition des richesses par une meilleure rémunération de la force de travail. D'une manière générale, indépendamment du salaire direct, elles sont une véritable école de gestion et d'innovation sociale s'inscrivant dans une perspective d'émancipation humaine et collective et constituent un outil de réappropriation des richesses créées.



COMPOSANTE DES GARANTIES COLLECTIVES, qu'elles soient statutaires ou conventionnelles, les activités sociales constituent un **ÉLÉMENT DE PROGRÈS SOCIAL ET ÉCONOMIQUE**, un élément d'avancée pour la démocratie, la culture, le droit aux vacances et la santé dans chacun des secteurs de l'énergie, comme dans le pays.

3

CE QUE VEULENT IMPOSER LES PATRONS

GARDER POUR EUX L'ARGENT :

Se débarrasser du 1 %. Aligner la contribution sur la masse salariale et non sur les richesses créées par les salariés. Or tout est fait pour diminuer le nombre d'emplois. C'est garder ainsi encore plus de recettes financières pour les actionnaires au détriment des salariés.

CONTRÔLER LES ACTIVITÉS SOCIALES :

Nommer des directeurs de services, éloigner les bénéficiaires de la gestion directe.

TRANSFORMER LA CCAS EN ENTREPRISE :

En obligeant la structure à devenir employeur de plein exercice.

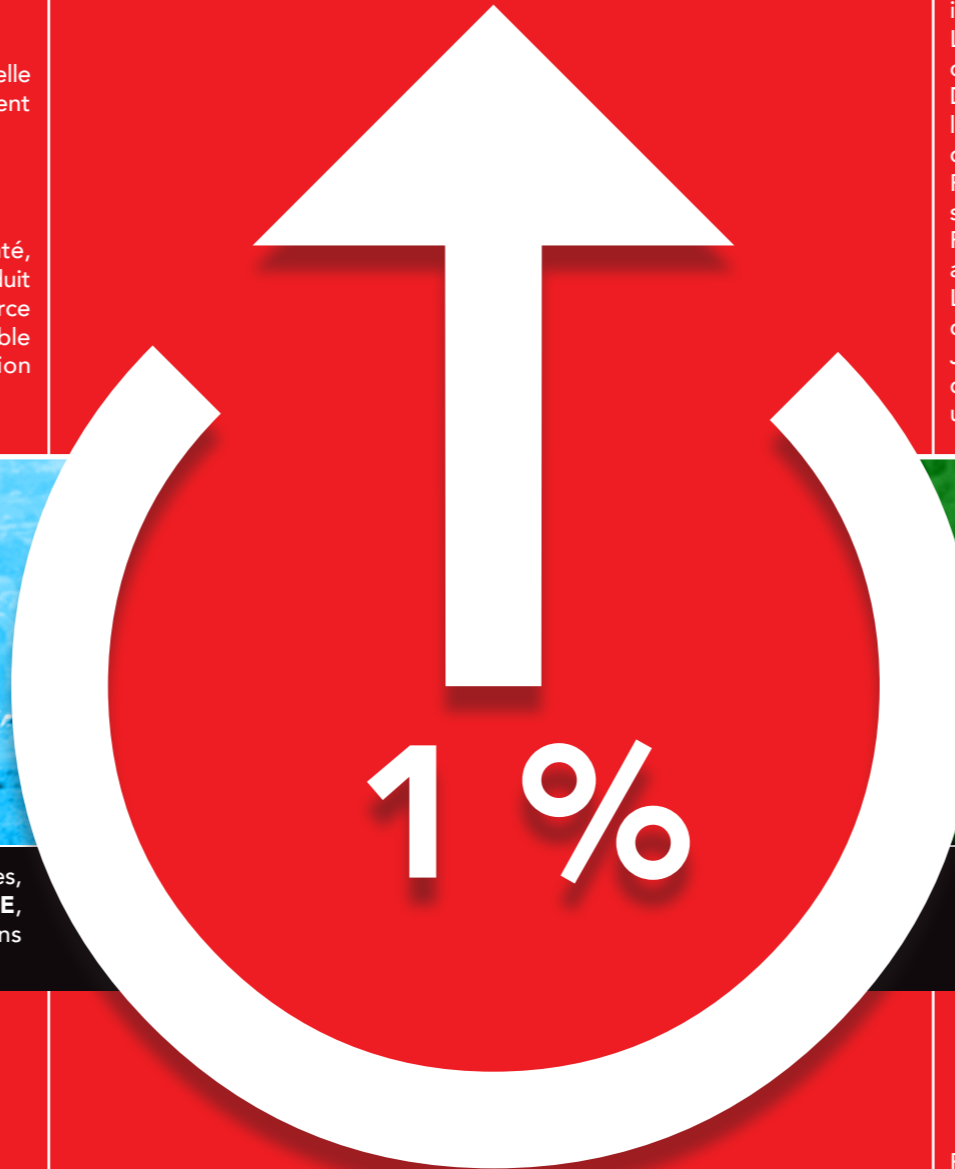
LIMITER L'ÉVOLUTION DE LA RESTAURATION MÉRIDIENNE :

Empêcher l'évolution, la modernisation, la création d'une offre de restauration qui corresponde aux besoins des salariés.

RESTREINDRE LES MOYENS DE TRAVAIL DES CMCAS ET SLVie :

Reporter *sine die* toute discussion sur ce thème, limitant ainsi l'activité concrète des élus et mandatés des activités sociales de proximité.

IL NE S'AGIT PAS UNIQUEMENT DE PRÉSERVER DES ACQUIS, MAIS DE PRÉSERVER UN CONCEPT UNIQUE DANS L'HISTOIRE QUI FAIT PASSER L'ÊTRE HUMAIN AVANT LA FINANCE



« Les droits, ça se gagne,
les vacances ça se prend,
on ne nous prendra pas
ce que nous avons gagné! »

CE QUE PROVOQUE LE LIBÉRALISME

2

Acquis des luttes sociales, de l'action syndicale et du mouvement populaire, les activités sociales sont directement liées aux conséquences du capitalisme libéral. Depuis 2004, l'ouverture du marché de l'électricité et du gaz, la déstructuration de l'ancienne entreprise intégrée qu'était EDF-GDF, ainsi que la loi NOME, mettent, à terme, les activités sociales en péril.

Sur les 144 entreprises recensées dans notre Branche professionnelle, beaucoup ne participent pas au Fonds du 1 %. C'est un manque à gagner de l'ordre de 180 M€ sur 5 ans pour les CMCAS et la CCAS.

Le 1 % constitue un élément du salaire social différé au même titre que les autres prestations sociales telles que les allocations familiales, la Sécurité sociale, la mutuelle. Elles sont un élément important de la rémunération de la force de travail.

Les activités sociales doivent bénéficier à tous sur une base solidaire. Elles sont donc l'affaire de tous, c'est-à-dire l'affaire des 600 000 bénéficiaires ouvrants droit et ayants droit.

Dans les Industries électrique et gazière, à la base, la CMCAS et la SLVie réunissent sur un même lieu (lieu de vie et de travail) le personnel actif et inactif pour débattre, décider et organiser des activités sociales au plus près des besoins.

Pour les agents en inactivité de service des IEG, les activités sociales demeurent le seul lien social. Or depuis 2004 la volonté des employeurs est de les exclure de la vie des entreprises. Pourtant en 1999, c'est bien ce lien intergénérationnel qui avait permis de retrouver des salariés actifs et inactifs, côte à côte, pour faire face aux dégâts causés par la tempête.

Les choix politiques économiques et sociaux de ces dernières décennies sont synonymes de régression sociale et d'autoritarisme.

Jeunesse en précarité, chômage, durée de la vie appellent des réponses nouvelles. Ainsi à partir de leurs valeurs, en particulier la solidarité, la démocratie, la laïcité, les activités sociales sont une réponse aux contradictions de la société en crise et aux montées des inégalités.



Propriété collective des salariés, les activités sociales participent à **LUTTER CONTRE LE DUMPING SOCIAL ET LA MISE EN CONCURRENCE DES SALARIÉS** entre eux et ce, quelle que soit l'entreprise d'appartenance. Le financement des activités sociales est **UN DROIT, C'EST LE 1 % ACTUEL.**

CE QUI GUIDE LA CGT DANS SES PROPOSITIONS

4

Pour la CGT, les activités sociales se fondent sur des valeurs qui contribuent à l'émancipation et à la libération de l'homme qui vise à son bien-être, sur la solidarité, la liberté, la paix, sur des valeurs d'éveil du sens critique, l'actualité, l'ouverture, les échanges. Elles prennent en compte les différences et le respect d'autrui, elles en font un moteur pour l'enrichissement collectif.

Les attaques actuelles, selon les formes, ne signifient pas la fin de l'histoire, bien au contraire. Les activités sociales sont nées dans la lutte, ont grandi et se sont développées dans l'action revendicative, c'est un combat d'actualité. Elles évolueront par l'action des salariés de la Branche des IEG et celle des salariés non statutaires, notamment en direction de tous les employeurs.

SI NOUS LANÇONS CETTE ALERTE, C'EST QUE C'EST LE PRINCIPE MÊME DE L'AVANCÉE SOCIALE DU 1% QUI EST EN JEU.

À l'heure où tout est fait sur la planète pour asphyxier les peuples au nom d'une dette qui serait à partager entre tous les salariés en épargnant ceux qui l'ont faite ; à l'heure où l'humain semble être pour les patrons une valeur exclusivement marchande, nous réaffirmons notre vision d'une société où l'humain prime, où la santé ne doit pas être un luxe remis à plus tard, où le repos doit se conjuguer avec éveil, culture, intelligence et passion.